

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du Code des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Fabrice LECROQ

1. Motion La Poste

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention de Bruno PAUPIER) : **RAPPELLE** que La Poste a pour obligation d'assurer un service public de qualité, de proximité et promouvant l'égalité des services sur les territoires ; **DÉSAPPROUVE** les orientations envisagées par la direction régionale de la Poste quant aux ouvertures des bureaux de poste sur l'ensemble de territoire de Nantes Métropole ; **RÉAFFIRME** que la réduction de l'amplitude des horaires, sous couvert d'une évolution d'organisation, obligerait les habitants à se déplacer vers d'autres bureaux de poste, ce qui est contraire aux exigences de service public auxquelles la Poste est tenue.

2. Motion ALVA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **DÉSAPPROUVE** l'hypothèse d'un transfert de l'activité de la société ALVA sur le site de Basse Lande, en raison de l'intérêt environnemental et agricole du site ; **DEMANDE** que soit validé le principe d'un reclassement de la zone 2AU de Basse Lande en zone agricole durable ; **DIT** que la présente motion sera transmise aux différents interlocuteurs de Nantes Métropole.

3. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Du 7 février au 13 mars 2017, le montant total des dépenses s'élève à : **234 144,35€**.

4. Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5. Approbation du compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ; **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ; **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs ; **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2016.

	INVESTISSEMENT		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2015		137 606.39	137 606.39
Opérations de l'exercice 2016	614 808.74	447 126.30	-167 682.44
TOTAL	614 808.74	584 732.69	-30 076.05
Résultats de clôture 2016	30 076.05		
Reste à réaliser	343 463.15	0.00	-343 463.15
Résultat cumulé 2016	958 271.89	584 732.69	-373 539.20
	FONCTIONNEMENT		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2015		231 723.56	
Opérations de l'exercice 2016	1 860 642.26	2 239 061.15	378 418.89
TOTAL	1 860 642.26	2 470 784.71	610 142.45
Résultats de clôture 2016		610 142.45	
	TOTAL		SOLDE
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	
Résultats reportés de l'exercice 2015	0.00	231 723.56	231 723.56
Opérations de l'exercice 2016	2 475 451.00	2 823 793.84	348 342.84
TOTAL	2 475 451.00	3 055 517.40	580 066.40
Résultats de clôture 2016		580 066.40	

6. Affectation du résultat de fonctionnement 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **AFFECTE** au budget 2017 le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante : Section de fonctionnement → 236 206,68€ à l'article 002 excédent reporté et Section d'investissement → 373 935,77€ à l'article 1068 solde d'exécution

7. Présentation et vote du budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ADOpte** le budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de la section de fonctionnement à la somme de 2 372 080,68 € et en dépenses et recettes de la section d'investissement à la somme 2 057 225,38 €.

8. Vote des taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **FIXE**, avec une augmentation de 3%, le taux du foncier bâti pour l'année 2017 comme suit : la Taxe d'habitation à 17,97%, la Taxe foncière sur le bâti à 16,50% et la Taxe foncière sur le non bâti à 60,59%.

9. Vote des tarifs 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **FIXE**, à compter du 1^{er} avril 2017, les tarifs des services Accueil Périscolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Restaurant Scolaire avec une augmentation de 1% ; **FIXE**, à compter du 1^{er} avril 2017, les tarifs des services « Maison des jeunes », « lundi cinéma », « bourse aux jouets » et « bourse puériculture » ; **FIXE**, à compter du 1^{er} avril 2017, les tarifs communaux avec une augmentation de 1%, hors restaurant scolaire, MJB, APS, ALSH .

10. Vote des subventions 2017 accordées aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **ATTRIBUE** les subventions qui sera intégrée dans le document budgétaire du Budget Primitif 2017 de la commune pour un montant de 18 661 €.

11. Fournitures scolaires 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **FIXE**, pour les élèves fréquentant l'école publique Jules Verne de Brains, pour l'achat de fournitures scolaires, la somme de 46,65 € par élève pour l'année scolaire 2016-2017.

12. Questions diverses

Néant.

Fait à Brains, le 22 mars 2017
Le Maire,
Laure BESLIER